



Le 13 janvier 2025

Négociations de l'accord d'entreprise : des revendications restent à satisfaire !

La négociation touche à sa fin. Il reste encore plusieurs dispositions permettant d'obtenir un accord d'entreprise au niveau des enjeux de Naval Group et de l'engagement des personnels. Si chaque organisation syndicale a des revendications spécifiques, il existe pour la CGT, la CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC un socle commun sur bon nombre de points dans tous les titres du projet d'accord : la direction doit donc revoir sa copie !

Titre 1 & 2 : Instances Représentatives du personnel et droit syndical

- Crédit d'heures syndicales (CHS) : plafonné au niveau de 2018 et décorrélé des effectifs.

Titre 3 : contrat de travail, rémunération, classification et évolution professionnelle

- Réévaluation des grilles de seuils de rémunération a minima sur les débats de l'avenant 4
- Réécriture plus engageante pour la direction pour une réelle évolution professionnelle

Titre 4 : Organisation du Temps de Travail

- Garantie du repos de 11h entre 2 séances de travail

Titre 5 : déplacements / Mobilité

- Cadres : maintien d'une journée de repos après 10 missions sur 12 mois
- OETAM et cadres : maintien d'une ½ journée de repos dans le cas de retour après 22h à prendre dans un délai raisonnable

Afin de peser sur ces négociations et maintenir notre modèle social, l'intersyndicale CGT, CFDT, UNSA et CFE-CGC vous appelle à venir massivement soutenir les négociateurs le 14 janvier 2025, avant dernier créneau des négociations.

RDV devant le bâtiment Odyssée à 11h